



Renseignement

BASTIA

☎ 04 95 31 36 41

CORTE

CORTI

☎ 04 95 46 29 27

L'ILE ROUSSE

L'ISULA

☎ 04 95 60 01 69

CALVI

☎ 04 95 65 47 38

GHISONACCIA

A GHISUNACCIA

☎ 04 95 56 07 50

AJACCIO

AIACCIU

☎ 04 95 10 64 00

PORTO-VECCHIO

PORTIVECHJU

☎ 04 95 70 42 39

PROPRIANO

PRUPIÀ

☎ 04 95 76 39 72

Chaque candidat est « acteur » de sa formation :

- il s'investit personnellement pour atteindre son objectif,
- il est autonome dans l'organisation de son travail,
- il s'implique dans le travail de groupe,
- il prend la parole et se positionne dans les différents thèmes abordés,
- il participe aux recherches, débats, exposés, mises en situation,
- il fournit un travail sérieux et régulier.

PRESIDER UN COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL

PUBLIC

Présidents ou futurs présidents de CHSCT et tout responsable chargé de représenter ou d'assister le président du CHSCT.

OBJECTIFS

Etre capable de connaître les missions d'un président de CHSCT

PROGRAMME

Durée : 2 jours (14 heures)

Participants : 12 maximum

1. Rôle du CHSCT en matière de prévention
Quand intervient-il :
 - Danger grave et imminent, accidents et incidents
 - Les missions permanentes et occasionnelles
2. Les moyens dont dispose un CHSCT
Informations, rapports, enquêtes, recours aux experts, moyens matériels
3. Les réunions du CHSCT
Convocations, ordre du jour, périodicité, délibérations
4. Les rapports de CHSCT
 - Avec le CE et les DP
 - Avec l'inspection du travail et le service de prévention de la CRAM
5. La dynamique de prévention
 - Les principes généraux de prévention
 - Les relations entre CHSCT, direction, encadrements et salariés
6. Le rôle du président du CHSCT
 - Représentation en matière de sécurité et logique de prévention
 - Analyse et recensement des sources de dangers
 - L'exploitation des informations recueillies
7. Le délit d'entrave
Quand et comment : conséquences pratiques
8. L'indicateur « accident de travail et accident de trajet »
Différence entre analyse des risques et analyse de l'accident
9. L'approche systémique des risques
 - Les limites des approches essentiellement physiologiques de la sécurité
 - Les apports possibles de l'ergonomie
 - La relation Homme-matériel-procédures-environnement
 - L'organisation du travail
10. Définir et mettre en œuvre une politique de prévention
Le plan d'action
 - Méthodes, outils, acteurs
 - Sa généralisation et son suivi
 - Mesure de son impact

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser le rôle, le fonctionnement et les moyens dont dispose le CHSCT et son président.

Repérer et évaluer les dysfonctionnements dans l'établissement

Définir une politique de prévention adaptée.